

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **SUR LE PROJET DE MODIFICATION n°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA NEUVILLE**

Par arrêté du 13 avril 2024, affiché en Mairie de La Neuville et dans les bureaux de Pévèle Carembault (85 rue de Roubaix, 59242 à Templeuve-en-Pévèle), M. le Vice-Président à l'aménagement de Pévèle Carembault a prescrit une enquête publique portant sur le projet de Modification de droit commun n°2 du PLU de la commune de La Neuville.

L'enquête publique se déroulera en mairie de La Neuville (siège de l'enquête) et dans les bureaux de Pévèle Carembault pour une durée consécutive de 18 jours du

**Vendredi 17 mai 2024 à 14h00 au Lundi 03 juin 2024 à 12h00**

M. Jean François AURAN a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille. Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, contenant entre autres l'avis de l'Autorité Environnementale, tenu à sa disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le mercredi et samedi de 9h00 à 12h00 ainsi que dans les locaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet : [mairiedelaneuville.eklablog.fr](http://mairiedelaneuville.eklablog.fr) et [pevelecarembault.fr](http://pevelecarembault.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de La Neuville (50 Rue du Général de Gaulle 59239 LA NEUVILLE) et dans les bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle.

Le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie de La Neuville et des bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle.

- en les adressant par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de La Neuville ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliquelaneuville@pevelecarembault.fr](mailto:enquetepubliquelaneuville@pevelecarembault.fr). Le public devra préciser s'il consent à ce que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la cc. Pévèle Carembault dès publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie de La Neuville (Salle du conseil municipal) les jours suivants :

- Vendredi 17 mai 2024 de 14h00 à 17h00
- Samedi 25 mai 2024 de 9h00 à 12h00
- Lundi 03 juin 2024 de 09h00 à 12h00.

Lors de la clôture de l'enquête (le lundi 03 juin 2024 à 12h00), les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur, lequel transmettra à Monsieur le vice-président à l'aménagement de la cc. Pévèle Carembault un procès-verbal de synthèse des contributions écrites ou orales auquel l'intercommunalité pourra répondre sous 15j. De même, dans un délai de 30j à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à ce même vice-président le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de La Neuville et mise sur les sites internet de la commune et de l'intercommunalité pour y être tenu à la disposition du public pendant un an. L'ensemble des contributions sera également consultable sur le site internet de l'intercommunalité.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU de La Neuville, il pourra, aux vues des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des ajustements aux projets.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Monsieur ROSSI, chargé de mission au service PLUi de la Pévèle Carembault ([plui@pevelecarembault.fr](mailto:plui@pevelecarembault.fr))